

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 33-99, 27 janvier 1999

CONCERNANT la nomination des adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Michel Létourneau, député de la circonscription électorale d'Ungava à l'Assemblée nationale, et monsieur David Payne, député de la circonscription électorale de Vachon à l'Assemblée nationale, soient nommés adjoints parlementaires au premier ministre;

QUE monsieur Robert Kieffer, député de la circonscription électorale de Groulx à l'Assemblée nationale, et monsieur Claude Boucher, député de la circonscription électorale de Johnson à l'Assemblée nationale, soient nommés adjoints parlementaires au vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances;

QUE madame Lyse Leduc, députée de la circonscription électorale de Mille-Îles à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux;

QUE monsieur Michel Côté, député de la circonscription électorale de La Peltre à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique;

QUE monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole;

QUE monsieur Jean-François Simard, député de la circonscription électorale de Montmorency à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse;

QUE madame Manon Blanchet, députée de la circonscription électorale de Crémazie à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre d'État au Travail et à l'Emploi;

QUE monsieur André Pelletier, député de la circonscription électorale d'Abitibi-Est à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre des Transports;

QUE monsieur Guy Lelièvre, député de la circonscription électorale de Gaspé à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles;

QUE monsieur Jean-Guy Paré, député de la circonscription électorale de Lotbinière à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

QUE monsieur Michel Morin, député de la circonscription électorale de Nicolet-Yamaska à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la Sécurité publique;

QUE monsieur Normand Jutras, député de la circonscription électorale de Drummond à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre de la Justice;

QUE monsieur Gabriel-Yvan Gagnon, député de la circonscription électorale de Saguenay à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Environnement;

QUE monsieur François Beaulne, député de la circonscription électorale de Marguerite-D'Youville à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;

QUE monsieur Léandre Dion, député de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre de la Culture et des Communications;

QUE madame Diane Barbeau, députée de la circonscription électorale de Vanier à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre de la Solidarité sociale;

QUE monsieur Serge Deslières, député de la circonscription électorale de Salaberry-Soulanges à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre du Revenu;

QUE madame Danielle Doyer, députée de la circonscription électorale de Matapédia à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre des Régions;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 138-96 du 29 janvier 1996, modifié par les décrets n^{os} 232-96 du 28 février 1996, 726-96 du 19 juin 1996, 1091-96 du 4 septembre 1996, 1223-97 du 24 septembre 1997, 232-98 du 4 mars 1998 et 417-98 du 1^{er} avril 1998.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31469

Gouvernement du Québec

Décret 34-99, 27 janvier 1999

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret n^o 1494-98 du 15 décembre 1998 soit modifié par l'addition, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots « ainsi que le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse ».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31451

Gouvernement du Québec

Décret 35-99, 27 janvier 1999

CONCERNANT la ministre des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE la ministre des Relations internationales soit nommée présidente québécoise du Conseil d'administration de l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse, conformément à l'article 7 de l'annexe de la Loi sur l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (L.R.Q., c. O-5);

QUE le décret n^o 1499-98 du 15 décembre 1998, soit modifié par la suppression du troisième alinéa du dispositif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31452

Gouvernement du Québec

Décret 36-99, 27 janvier 1999

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce soient conférés temporairement, du 28 janvier 1999 au 5 février 1999, à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31453

Gouvernement du Québec

Décret 37-99, 27 janvier 1999

CONCERNANT la nomination de M^e Denis Racicot comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE M^e Denis Racicot, commissaire à la déontologie policière, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, administrateur d'État II, au salaire annuel de 102 426 \$, à compter du 1^{er} février 1999;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à M^e Denis Racicot.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

31454